

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le secteur privé a détruit 74 000 emplois en France en 2014](#)
- [Emploi : les entreprises resteront prudentes au semestre prochain](#)
- [Entretien exclusif : François Hollande se confie à Challenges](#)
- [Nouveau recul des prix à la consommation en février](#)
- [Investissements d'avenir : Hollande annonce une rallonge](#)
- [Les remèdes préconisés par le docteur Macron](#)
- [Les investissements étrangers redémarrent, mais créent moins d'emplois](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Travail illégal : l'Etat peine à appliquer la loi](#)
- [Les blouses blanches dans la rue pour la plus grande manifestation depuis 1991](#)
- [Loi santé : Touraine souhaite recourir à la procédure accélérée](#)
- [Les médecins proposent la création d'une carte santé](#)
- [Les stages étudiants comptent désormais pour la retraite](#)

FISCALITE

- [De nouvelles taxes pour contrer l'évasion fiscale des géants du web](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Burger King veut recruter "4 000 personnes en CDI par an dès 2015"](#)
- [A LCL, la banque en ligne détruit des emplois](#)
- [Ce que la SNCF prévoit de perdre face aux autocars](#)
- ["Cartel du yaourt" : 192 millions d'euros d'amendes pour entente sur les prix](#)
- [Opération séduction : Uber promet un million d'emplois pour les femmes](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- ["Il n'y a pas d'austérité en France", juge le numéro un de la CFTD](#)
- [Lettre ouverte des auto-entrepreneurs à Nicolas Sarkozy](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

- ["Refonder le système de protection sociale : Pour une nouvelle génération de droits sociaux", par Bernard Gazier, Bruno Palier, Hélène Périer](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le secteur privé a détruit 74 000 emplois en France en 2014

D'après les données publiées par l'Insee le 10/03/15, les secteurs marchands non agricoles ont détruit 1 300 emplois au quatrième trimestre 2014. Sur un an, le nombre de destructions nettes d'emplois atteint 74 000. Hors intérim, l'emploi marchand a baissé de 25 400 postes au quatrième trimestre, après - 37 800 au troisième trimestre. Par secteur, le nombre de destructions d'emplois au quatrième trimestre 2014 : La construction (- 1,3 %, contre - 1,1 % au 3^{ème} trimestre), l'industrie (- 0,3 %, contre - 0,4 % au 3^{ème} trimestre), dont - 0,4 % dans l'industrie manufacturière (après - 0,4 % au 3^{ème} trimestre). Le secteur où l'emploi a progressé : Le tertiaire (+ 0,2 %), grâce à l'intérim (+ 4,7 %, après - 4,1 % au 3^{ème} trimestre). **L'Usine Nouvelle** : « *Hors intérim, l'emploi du secteur tertiaire a augmenté de 2 700 postes, après - 10 400 au troisième trimestre* ».

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/le-secteur-prive-a-detruit-74-000-emplois-en-france-en-2014.N318539>

(Source : www.usinenouvelle.com du 11/03/2015, avec Reuters (Jean-Baptiste Vey et Pascale Denis))

● Emploi : les entreprises resteront prudentes au semestre prochain

Le 11/03/15, **Manpower** a publié son baromètre trimestriel. Il en ressort que les entreprises françaises restent très prudentes sur l'évolution de leurs effectifs au deuxième trimestre 2015. **Dans le détail ?** 86 % des 1002 employeurs interrogés envisagent une stabilisation (« *soit un solde net de + 2 % après correction des variations saisonnières (+ 1 % sans correction)* »), 7 % voient leurs effectifs en hausse, 6 % s'attendent à une baisse. **Manpower** : « *La prudence reste de mise chez les employeurs français* ». **Challenges** : « *Élément positif : il s'agit du troisième trimestre consécutif de perspectives positives (après + 5 % pour le 1^{er} trimestre et + 1 % pour le 4^e trimestre 2014). Manpower n'a plus observé de telle série depuis 2012* ». La France est toutefois dans le peloton de queue des pays étudiés par Manpower, en occupant la 39^{ème} place (sur un total de 42 pays). **Par sortes d'entreprises ?** Celles de plus de 50 salariés sont les plus optimistes (7 %), celles de moins de 10 salariés plutôt attentistes (+ 1 %), celles de 11 à 49 salariés franchement attentistes (+ 0 %). **Par secteurs d'activité ?** Les entreprises **les plus optimistes** : les activités financières, l'immobilier et les services aux entreprises (+ 6 %), le transport-logistique (+ 4 %). Les entreprises **les plus pessimistes** : les industries extractives (- 17 %), le commerce (- 5 %).

[http://www.challenges.fr/economie/20150311.CHA3764/emploi-les-entreprises-resteront-prudentes-au-semestre-prochain.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150311_NLCHAACU10H-_-emploi-les-entreprises-resteront-prudentes-au-semestre-prochain#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150311](http://www.challenges.fr/economie/20150311.CHA3764/emploi-les-entreprises-resteront-prudentes-au-semestre-prochain.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150311_NLCHAACU10H-_-emploi-les-entreprises-resteront-prudentes-au-semestre-prochain#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150311)

(Source : www.challenges.fr du 11/03/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Entretien exclusif : François Hollande se confie à Challenges

Le 11/03/15, le président de la république, **François Hollande**, a accordé un entretien au magazine Challenges. **Extraits** :

01)- La situation économique de la France : « *Ce sera dur, mais on se bat... les indicateurs économiques qui passent au vert, le moral des ménages et des entrepreneurs qui s'améliore, le pays qui se redresse* ».

02)- Sur sa ligne politique : « *Il n'y aura pas de changement ni de ligne, ni de Premier ministre. Pourquoi changerai-je de ligne politique alors qu'elle est claire, qu'elle commence à porter ses fruits ?* ».

03)- Sur le "déclinisme" : « *Même si nous parvenons à gagner la bataille contre le chômage, et je me battrais de toutes mes forces, il resterait un défi à vaincre d'une autre ampleur : sortir le pays de son déclinisme, de son doute, de son malheur de lui-même. L'idée de déclin, la peur de l'autre et de l'Islam, le repli se sont aggravés. C'est de tout cela dont profite le Front national* ».

M. Hollande s'est également exprimé sur son premier ministre, Manuel Valls, sur son ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, sur Cécile Duflot, sur le Front national.

- **L'intégralité de l'entretien avec M. Hollande, par Nicolas Domenach** :

[http://www.challenges.fr/economie/20150311.CHA3771/entretien-exclusif-francois-hollande-se-confie-a-challenges.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150311_NLCHADERMIN- -a-lire-sur-challenges-fr-l-interview-exclusive-de-francois-hollande#xtor=EPR-15-\[DerMin\]-20150311](http://www.challenges.fr/economie/20150311.CHA3771/entretien-exclusif-francois-hollande-se-confie-a-challenges.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150311_NLCHADERMIN- -a-lire-sur-challenges-fr-l-interview-exclusive-de-francois-hollande#xtor=EPR-15-[DerMin]-20150311)

(Source : www.challenges.fr du 11/03/2015, Nicolas Domenach)

● Nouveau recul des prix à la consommation en février sur un an

Le 12/03/15, l'**Insee** a annoncé que les prix à la consommation en février avaient à nouveau baissé (- 0,3 %) sur un an. Rappelons que la France était entrée en inflation négative en janvier. **L'Insee** : « *Sur un mois, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,7 % en février après une baisse de 1,0 % en janvier* ». Les principales contributions à l'augmentation des prix en février, sur un mois : les hausses saisonnières des prix des produits manufacturés après les soldes d'hiver, et celles des tarifs de certains services liés aux vacances scolaires. **L'Insee** : « *S'y ajoutent un rebond des prix des produits pétroliers et une nouvelle hausse des prix des produits frais* ». **Par secteurs ? Les produits manufacturés** sont en hausse en février (+ 1,0 %, une hausse cependant moins forte qu'en 2014 où elle atteignait 1,4 %). **La raison ? L'Insee** : « *L'instauration d'une semaine supplémentaire de soldes fixes en février cette année* ». Mais sur un an, les produits manufacturés reculent (- 1,7 %). **Les prix de l'énergie** : ils sont en hausse (+ 2,1 % sur un mois). **La cause ?** Les produits pétroliers. Sur un an, même constat que pour les produits manufacturés, ils sont en baisse (- 5,3 %). **Les prix des services** : ils sont en légère hausse (+ 0,4 %). **L'Insee** : « *Cette hausse résulte principalement des prix des services liés aux vacances d'hiver* ». Sur un an, ils sont en hausse (+ 1,3 %). **Les prix de l'alimentation** : ils augmentent (+ 0,2 %, après + 0,1 % en janvier). Sur un an, ils sont en hausse à peine marquée (+ 0,1 %).

[http://www.challenges.fr/economie/20150312.CHA3809/nouveau-recul-des-prix-a-la-consommation-en-fevrier.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150312_NLCHAACU10H- -nouveau-recul-des-prix-a-la-consommation-en-fevrier#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150312](http://www.challenges.fr/economie/20150312.CHA3809/nouveau-recul-des-prix-a-la-consommation-en-fevrier.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150312_NLCHAACU10H- -nouveau-recul-des-prix-a-la-consommation-en-fevrier#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150312)

(Source : www.challenges.fr du 12/03/2015, avec AFP)

● Investissements d'avenir : Hollande annonce une rallonge

Le 12/03/15, le président de la république, **François Hollande**, en visite dans une entreprise en Isère, a annoncé une troisième levée de fonds pour le grand emprunt. Ce grand emprunt finance une partie du programme d'investissements d'avenir, qui avait été créé en 2010 par Nicolas Sarkozy (avec une enveloppe de 35 milliards d'euros). Puis Jean-Marc Ayrault, alors qu'il était premier ministre en 2013, avait relancé le programme avec une rallonge de 12 milliards d'euros. **M. Hollande** : « *J'annonce ici qu'il y aura une troisième levée de grand emprunt pour que nous puissions avoir cette capacité de poursuivre au-delà de 2017 ce que nous avons déjà engagé depuis plusieurs années* ».

<http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150312.OBS4437/investissements-d-avenir-hollande-annonce-une-rallonge.html>

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 12/03/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Les remèdes préconisés par le docteur Macron

Le 12/03/15, le ministre de l'Economie, **Emmanuel Macron**, était l'invité de l'émission "Des paroles et des actes" sur France 2. Extraits de son intervention :

01)- L'assurance chômage. **M. Macron** : « *Le système est de manière récurrente en déficit, donc il faut une réforme. Quand nous sommes dans une situation de chômage de masse comme depuis plusieurs années, le système que l'on a conçu durant les 30 glorieuses n'est plus adapté* ». D'après **M. Macron**, les partenaires sociaux vont devoir renégocier les règles d'indemnisation décidées en 2014 pour qu'elles soient plus incitatives à la reprise d'un emploi. Faudra-t-il en passer par la dégressivité des allocations dans le temps ? **M. Macron** : « *C'est une des variables. [...] Moi je pense qu'il faut que la collectivité publique prenne une partie de la charge, elle ne doit plus reposer uniquement sur le travail* ».

02)- Les retraites complémentaires. Elles ne seront pas revalorisées en 2015 et devront être ajustées. **L'objectif ?** Réduire le déficit budgétaire et faire des économies.

03)- Les 35 heures. **M. Macron** est pour une réforme des 35 heures. **Son but ?** « *Assouplir les conditions des accords de maintien de l'emploi instaurés en 2013* ». Ces accords

permettent aux entreprises en difficulté de garantir un maintien des effectifs en négociant sur le temps et l'organisation du travail des salariés, ainsi que sur leur rémunération. Ils doivent recueillir une majorité des voix des représentants des salariés. Depuis qu'ils existent (été 2013), seuls six accords ont été signés. **Pourquoi ?** « *Il n'y en a pas beaucoup parce que les règles sont trop contraignantes* ». Mais M. Macron veut aller plus loin, en autorisant les entreprises en bonne santé à signer de tels accords. **M. Macron** : « *C'est fondamental. On peut dire qu'on va travailler un peu moins ou qu'on va annualiser le temps de travail, ce qu'a fait Renault, sur le site de Sandouville [en Seine-Maritime, NDLR]. [...] Si les sites automobiles repartent en France, c'est parce qu'il y a des accords compétitivité* ». Les partenaires sociaux devront négocier sur le sujet. **M. Macron** : « *[En cas d'accord] l'Etat prendra ses responsabilités* ».

04)- Les seuils sociaux. Là aussi, le ministre est pour un assouplissement des seuils sociaux dans les entreprises. Pour rappel, les seuils sociaux sont des obligations supplémentaires pour les entreprises lorsque le nombre de leurs effectifs change. Par exemple lorsqu'elles passent de 10 à 11 salariés, ou de 50 à 51 salariés. François Rebsamen, ministre du Travail, supervise actuellement un projet de loi sur le sujet.

Toutes ces mesures figureront dans le "*programme national de France*" qui va être présenté en avril 2015 à la Commission européenne (CE). Si la CE le considérait « *insuffisant* », elle pourrait alors « *ouvrir une procédure contre la France pour déséquilibre macroéconomique excessif. Paris pourrait alors être obligé de présenter un plan correctif* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/les-remedes-preconises-par-le-docteur-macron-13-03-2015-1912515_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150313](http://www.lepoint.fr/economie/les-remedes-preconises-par-le-docteur-macron-13-03-2015-1912515_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150313)

(Source : www.lepoint.fr du 13/03/2015, Marc Vignaud)

● **Les investissements étrangers redémarrent, mais créent moins d'emplois**

Selon l'agence nationale **Business France**, le nombre de projets lancés par des entreprises et des groupes étrangers en France a augmenté de 8 % en 2014, après trois ans baisse.

Muriel Pénicaud, directrice générale de Business France : « *Cette hausse marque une inversion de tendance. On sent un frémissement. Il ne faut pas mollir pour autant. Car nous ne sommes pas seuls à vouloir attirer les investissements étrangers qui arrivent en ce moment en Europe. C'est le moment d'y aller à fond !* ». Cette hausse est cependant à relativiser.

En effet, toute l'Europe a bénéficié d'une hausse des investissements étrangers, évaluée à 17 % par Business France. En réalité, la part de marché de la France en Europe décline légèrement. De plus, cette légère progression des investissements cache une baisse du nombre d'emplois. **Le Monde** : « *Les projets décidés en 2014 ne doivent, en effet, permettre de créer ou sauvegarder que 25 478 emplois, selon les estimations des pouvoirs publics. C'est 14 % de moins qu'en 2013, et la plus mauvaise performance depuis douze ans. Ces dernières années, l'impact sur l'emploi des projets internationaux n'a cessé de décliner* ».

Business France explique qu'au fil des ans, « *les investissements changent, avec une forte progression du nombre de projets dans des activités à forte valeur ajoutée* ».

Ainsi, en 2014, davantage de sociétés étrangères ont décidé d'implanter des sièges sociaux ou des centres de recherche et développement. Ce qui apporte des emplois haut de gamme, mais en quantité restreinte. « *Les investissements dans la production, eux, drainent toujours moins d'emplois, un reflet de la profonde crise de l'industrie en France* ».

Le 16/03/15, le président de la République, **M. Hollande**, a passé la matinée avec les dirigeants d'une poignée de filiales d'entreprises qui ont choisi la France. Parmi eux : Siemens et Roche.

M. Hollande entend « *saluer leur succès* » et les montrer en exemple. **Son objectif ?** Accélérer la reprise des investissements étrangers en France.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/03/16/les-investissements-etrangers-redemarrant-mais-creent-moins-d-emplois_4593970_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 16/03/2015, Denis Cosnard)

[Retour au sommaire](#)

● **Les retraites complémentaires restent gelées en 2015**

Le 12/03/15, l'AGIRC (cadres) et l'ARRCO (employés) ont annoncé que les retraites complémentaires ne seront pas revalorisées au 01/04/15. **Les raisons ?** Une inflation trop basse et un accord passé en 2013 entre le patronat et les syndicats. **La Tribune** : « *Leur*

accord prévoyait que les pensions seraient revalorisées un point en dessous de l'inflation sur trois ans. Mais une clause prévoyait aussi que les pensions ne puissent pas baisser. Or l'inflation prévue dans le budget de la Sécurité sociale pour 2015 est de 0,9 % ». **L'Agirc et l'ARRCO** : « Les partenaires sociaux ont fait jouer la clause de sauvegarde prévue dans l'accord qui prévoit que le taux ne peut pas être inférieur à 0 % ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/les-retraites-complementaires-restent-gelees-en-2015-460489.html#xtor=EPR-2-\[!-actu-du-jour\]-20150313](http://www.latribune.fr/economie/france/les-retraites-complementaires-restent-gelees-en-2015-460489.html#xtor=EPR-2-[!-actu-du-jour]-20150313)

(Source : www.latribune.fr du 13/03/2015, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Travail illégal : l'Etat peine à appliquer la loi

Le premier ministre, **Manuel Valls**, a déclaré, le 12/02/15, devant la Commission nationale de lutte contre le travail illégal, que les sanctions contre les entreprises qui fraudent seraient renforcées et appliquées « avec la plus grande sévérité ». Plus particulièrement en ce qui concerne les salariés détachés. Le 11/03/15, **l'Expansion** cite un rapport de **l'Igas** (inspection générale des affaires sociales), daté de décembre 2014, qui explique que l'Etat peine à faire appliquer la loi. En 2013, par exemple, seuls 1,5 % des procès-verbaux générés par du travail illégal auraient donné lieu à des sanctions administratives (indépendamment des sanctions pénales). On ne compterait que 151 fermetures provisoires d'entreprises (la durée maximale de la peine est de trois mois). De plus, la très grande majorité de ces fermetures est concentrée dans quatre départements de la région parisienne. **L'expansion** note, s'appuyant toujours sur le rapport de l'Igas, une seule exclusion des contrats administratifs et un seul refus d'aides publiques. Quand aux entreprises fraudeuses ayant obtenu des aides publiques, aucune ne s'est vue demander le remboursement des aides accordées. **Les causes ? Selon l'Igas**, via l'Expansion, elles sont multiples : **01)-** Il semble que « les acteurs de terrain connaissent encore mal ces possibilités inscrites dans la loi en 2011 et notamment leur articulation ou leur complémentarité avec les sanctions pénales » ; **02)-** Certaines sanctions sont complexes à mettre en œuvre et à appliquer. Par exemple, seuls les gestionnaires d'aides publiques (régions, Pôle emploi...) peuvent en refuser l'octroi ou en exiger le remboursement. Ces acteurs, nombreux et éclatés, les appliquent donc rarement ; **03)-** Enfin, **l'Igas** remarquerait chez certains responsables une crainte de « pénaliser l'emploi en sanctionnant trop sévèrement les entreprises ». Un aspect renforcé par la situation plus que préoccupante du chômage dans l'Hexagone. **L'Expansion** : « Alors que le gouvernement a prévu dans la loi Macron de renforcer les sanctions à l'encontre des employeurs qui abuseraient du détachement de salariés, ce rapport met en lumière la difficulté pour les pouvoirs publics d'agir en ce domaine. Sauf à mettre des moyens considérables dans le contrôle des entreprises et le suivi des dossiers. Pas franchement la tendance compte tenu des difficultés budgétaires... ».

http://l'expansion.lexpress.fr/actualite-economique/travail-illegal-l-etat-peine-a-appliquer-la-loi_1659766.html

(Source : <http://l'expansion.lexpress.fr> du 11/03/2015, Agnès Laurent)

[Retour au sommaire](#)

● Les blouses blanches dans la rue pour la plus grande manifestation depuis 1991

Le 15/03/15, les professionnels de la santé libéraux ont manifesté dans les rues de Paris. Ils étaient 40 000 selon les organisateurs, 19 000 selon la police. **L'objet de la manifestation ?** Leur opposition à la loi Santé élaborée par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé. **Leur principal rejet ?** Le tiers payant généralisé. **Claude Leicher**, président de MG France (médecins généralistes) : « [Le refus du tiers payant généralisé n'est pas] une opposition de principe, mais une crainte très forte de se faire contraindre à du travail administratif alors que le métier des médecins est de soigner les patients ». **Jean-Paul Ortiz**, président de la CSFM (Confédération des syndicats médicaux français) pour sa part, a expliqué, sur BFMTV, que la colère des professionnels de santé dépassait la seule généralisation du tiers payant : « Il y a le problème de l'étatisation et de la bureaucratisation de la médecine, en particulier de la médecine de proximité, qui va remettre en cause à la fois le libre choix d'organisation pour les médecins mais aussi pour les patients le libre choix de leurs médecins ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/les-blouses-blanches-dans-la-rue-pour-la-plus-grande-manifestation-depuis-1991-461057.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150316](http://www.latribune.fr/economie/france/les-blouses-blanches-dans-la-rue-pour-la-plus-grande-manifestation-depuis-1991-461057.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150316)

(Source : www.latribune.fr du 16/03/2015, avec AFP et Reuters)

● **Loi santé : Touraine souhaite recourir à la procédure accélérée**

Le 16/03/15, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a demandé à M. Valls, premier ministre, que son projet de loi sur la santé puisse bénéficier d'une procédure accélérée au Parlement. **Le but ?** Que son vote ne soit pas retardé par un calendrier chargé.

Mme Touraine sur BFMTV et RMC : « *La procédure accélérée a été demandée il y a plusieurs mois parce que tout simplement le délai d'examen des textes est long. [...] Je ne crois pas qu'il soit utile que la loi s'étire pendant six mois, huit mois à l'Assemblée nationale. Le débat, il a lieu avant, il a lieu pendant le débat parlementaire, on n'a pas besoin de l'allonger outre-mesure. [...] Le médecin ne verra pas la lourdeur administrative. [...] Le tiers payant, ça doit être aussi simple que ce qu'est la carte vitale aujourd'hui. [...] Le médecin, ça ne doit lui prendre ni temps ni argent* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/loi-sante-touraine-souhaite-recourir-a-la-procedure-acceleree-461140.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150316](http://www.latribune.fr/economie/france/loi-sante-touraine-souhaite-recourir-a-la-procedure-acceleree-461140.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150316)

(Source : www.latribune.fr du 16/03/2015, avec Reuters)

● **Les médecins proposent la création d'une carte santé**

Plusieurs syndicats de médecins proposent de remplacer le tiers payant généralisé par une carte à paiement différé. Ce qui signifie que le patient ne serait débité, pour des soins ou actes réalisés, qu'une fois effectués les remboursements par l'Assurance maladie et la complémentaire santé. **Jean-Paul Ortiz**, président de la CSMF (confédération des syndicats médicaux français), a affirmé au Parisien, le 16/03/15, après que son organisation ait interrogé six banques sur la faisabilité du projet : « *Toutes les banques disent pouvoir le faire* ». **Les banques interrogées** : Crédit agricole, Société générale, BNP Paribas, La Poste, CIC Crédit Mutuel, Banque populaire-Caisse d'épargne. **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a répondu le jour même sur BFMTV : « *Vous pensez qu'ajouter un nouveau dispositif, c'est de la simplicité ? Une carte bleue spéciale santé comme manière de ne pas payer les frais, c'est le tiers payant. [...] Ça n'est pas un tiers payant social, pour les pauvres. C'est une mesure pour les classes moyennes. [Le médecin] ne verra pas la lourdeur administrative. [...] Pendant tous les débats, j'ai entendu cette inquiétude sur un système qui serait complexe. J'ai proposé qu'on inscrive des garanties de paiement de la part de la Sécu. [...] Nous mettons en place un système de remboursement en moins de sept jours. [De plus] la mise en œuvre se fera de manière progressive, étalée dans le temps. [...] Le tiers payant est juste une manière de faciliter l'accès aux soins, favoriser l'égalité de l'accès aux soins. Les Français y sont favorables* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/03/16/20002-20150316ARTFIG00065-les-medecins-proposent-la-creation-d-une-carte-sante.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 16/03/2015, Hayat Gazzane)

[Retour au sommaire](#)

● **Les stages étudiants comptent désormais pour la retraite**

Un décret, publié le 14/03/15 au Journal Officiel, entérine le fait que les stages en entreprises effectués par des étudiants compteront désormais dans le calcul de la durée de cotisation pour la retraite. Ils pourront être validés à hauteur de deux trimestres au maximum.

Les périodes concernées : « *Toute période de stage dont la durée au sein d'une même entreprise, administration publique, assemblée parlementaire, assemblée consultative, association ou au sein de tout autre organisme d'accueil est égale à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non* ».

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, a précisé que « *le montant des cotisations [est] fixé à 380 euros par trimestre, soit 16 euros par mois pendant deux ans, les stagiaires pouvant donc valider des trimestres en contrepartie d'une faible cotisation. [...] A travers la réforme des retraites, notre système de retraite s'adapte à la réalité du parcours des jeunes. [...] Un jeune peut valider un trimestre pour sa retraite en travaillant à tiers temps au Smic : les jobs étudiants comme les périodes de temps partiels ou d'intérim, sont mieux reconnus* ».

<http://etudiant.lefigaro.fr/stage-emploi/actu/detail/article/les-stages-etudiants-comptent-desormais-pour-la-retraite-12765/>

- Décret n° 2015-284 du 11 mars 2015 précisant les modalités et conditions de validation des stages en entreprise par le régime général d'assurance vieillesse :

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000030348373&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id>

(Sources : <http://etudiant.lefigaro.fr> du 16/03/2015, avec AFP, <http://legifrance.gouv.fr> du 14/03/2015)

FISCALITE

● De nouvelles taxes pour contrer l'évasion fiscale des géants du web

Le 09/03/15, **France Stratégie**, un organisme rattaché à Matignon, a publié un rapport dans lequel il préconise de nouvelles taxes visant les géants de l'internet (Google, Apple, Facebook, Amazon, etc.). **France Stratégie** : « *De nouveaux outils fiscaux spécifiques pourraient être envisagés, au niveau européen ou d'un noyau de pays, pour contrer les pratiques d'optimisation fiscale [des géants de l'internet]* ». **Les pistes avancées ?**
01)- Mettre en place une taxe sur la valeur des revenus publicitaires des entreprises ;
02)- Une taxe fondée sur le nombre d'utilisateurs d'une plateforme ou annonceurs ;
03)- Créer un taux d'imposition plus élevé pour les entreprises qui exploitent les données personnelles des internautes en les revendant ou les stockant pour des publicités ciblées.
Francis Bloch, de l'École d'économie de Paris : « *[Cette différenciation] pourrait avoir un effet positif pour une baisse de l'exploitation des données personnelles et pourrait aussi inciter les plateformes à proposer différentes options aux utilisateurs* ». La plateforme aurait alors le choix : **a)-** De faire payer l'utilisateur pour un service sans publicité ; **b)-** De le rémunérer pour l'utilisation de ses données. **Axelle Lemaire**, secrétaire d'État au numérique, a indiqué qu'elle allait rencontrer ses homologues européens sur le sujet en mai prochain. Si elle a salué ce rapport, elle a fait quelques commentaires. **Mme Lemaire** : « *On peut taxer au cas par cas, la bande passante, la publicité, mais je crois qu'il faut surtout développer une méthode, qui consiste à prélever l'impôt là où la valeur est créée [c'est-à-dire] là où les utilisateurs donnent leurs données. La taxation sur la bande passante est un peu le serpent de mer. [...] Un tel impôt serait très difficile à mettre en place au niveau national, et pourrait aboutir à des stratégies de contournements techniques qui seraient contreproductives. Il vaut mieux avoir une approche harmonisée a minima au niveau européen et je crois qu'il y a moyen d'avancer rapidement* ».

http://www.challenges.fr/entreprise/20150310.CHA3721/de-nouvelles-taxes-pour-contrer-l-evasion-fiscale-des-geants-du-web.html?cm_mmc=EMV-_-CHA--20150310_NLCHAACU10H--de-nouvelles-taxes-pour-contrer-l-evasion-fiscale-des-geants-du-web#xtor=EPR-14-Quot10h30-20150310

(Source : www.challenges.fr du 10/03/2015, avec AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Burger King veut recruter "4 000 personnes en CDI par an dès 2015"

Le 09/03/15, Burger King, numéro deux mondial de la restauration rapide derrière McDonald's, a annoncé « *prévoir 4 000 personnes en CDI par an dès 2015* ». Le groupe désire « *devenir l'un des plus gros recruteurs de France* ». Ceci bien que Burger King ait ouvert moins de restaurants que prévus en France en 2014 (21 contre un objectif initial de 25). Chaque restaurant ouvert représente en moyenne près de 150 salariés. Le groupe Bertrand gère le développement de l'enseigne dans l'Hexagone. **Les contrats proposés ?** Des CDI de 24 heures par semaine. **Les méthodes d'embauche ?** Privilégier les mises en situation.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/20150309tribaac1f9826/burger-king-veut-recruter-4-000-personnes-en-cdi-par-an-des-2015.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150310](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/20150309tribaac1f9826/burger-king-veut-recruter-4-000-personnes-en-cdi-par-an-des-2015.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150310)

(Sources : www.latribune.fr du 09/03/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● A LCL, la banque en ligne détruit des emplois

Le 10/03/15, la LCL, filiale du Crédit Agricole, a annoncé, dans le cadre de la modernisation de son réseau d'agences, un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Sont prévues

1 658 suppressions de postes. **Dans le détail ?** Les guichets sont le secteur le plus touché, avec 1 369 postes d'ici 2018. Les services de back office perdront, eux, 289 postes d'ici à fin 2015. Ce qui représente, en tout, plus de 10 % de ces métiers. Les suppressions se feront en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux, déclare LCL qui ajoute qu'il n'y aura pas de licenciements. **LCL** : « *On continuera d'embaucher simultanément 1 000 CDI par an* ». La banque assure également qu'elle va créer près de 300 nouveaux postes d'ici à 2018, dans des centres de relations clients. **La cause de ces suppressions d'emplois ?** La multiplication des services en ligne et la spécialisation des agences rénovées et high-tech. Une étude BVA pour la fédération bancaire française tend à démontrer que cette évolution est nécessaire. En effet, aujourd'hui, seuls 18 % des clients se déplacent dans leur agence au moins une fois par mois, contre 52 % en 2012. Un hic : les banques, qui se réorganisent, se refusent à chiffrer les conséquences de cette transformation majeure de l'emploi. **Annick Verdier**, DRH de BNP Paribas pour la banque de détail : « *La réorganisation du réseau n'a pas pour objet une réduction des effectifs. Nous travaillons au contraire à constituer une relève* ». Le constat est pourtant que, depuis 2007, le secteur bancaire a détruit 10 000 emplois. **Régis Dos Santos**, président du Syndicat national de la banque-CGC : « *Nous tablons sur une réduction nette d'effectifs de 3 000 à 3 500 postes par an dans les 3 prochaines années. Il faut accompagner ce mouvement, notamment pour prendre en compte les conséquences sur le personnel qui reste en place* ». Mais, pour l'instant, patronat et syndicats n'ont pas encore réussi à trouver d'accord dans la cadre du Pacte de responsabilité.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150310.CHA3754/a-lcl-la-banque-en-ligne-detruit-des-emplois.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150311_NLCHAACU10H- -a-lcl-la-banque-en-ligne-detruit-des-emplois#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150311](http://www.challenges.fr/entreprise/20150310.CHA3754/a-lcl-la-banque-en-ligne-detruit-des-emplois.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150311_NLCHAACU10H- -a-lcl-la-banque-en-ligne-detruit-des-emplois#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150311)

(Source : www.challenges.fr du 10/03/2015, Grégoire Pinson)

● **Ce que la SNCF prévoit de perdre face aux autocars**

La SNCF a réalisé une première estimation en interne des pertes que pourrait lui faire subir la concurrence des autocars. Cette dernière aboutirait à une perte du chiffre d'affaires de 200 millions d'euros, dont 150 millions pour le TGV et 50 millions pour les trains Intercités. L'impact sur les TER n'a pas encore été évalué. A l'heure où est écrit cet article, la SNCF n'avait pas fait de commentaires.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/20150310trib9cd69c68e/ce-que-la-sncf-prevoit-de-perdre-face-aux-autocars.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150310](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/20150310trib9cd69c68e/ce-que-la-sncf-prevoit-de-perdre-face-aux-autocars.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150310)

(Source : www.latribune.fr du 10/03/2015, Fabrice Gliszczynski)

[Retour au sommaire](#)

● **"Cartel du yaourt" : 192 millions d'euros d'amendes pour entente sur les prix**

Le 12/03/15, l'**Autorité de la concurrence** a annoncé la condamnation à des amendes d'un montant total de 192,7 millions d'euros de onze fabricants de produits laitiers frais. **Motif de l'amende ?** Entente commerciale sur les prix et la répartition du marché des « *marques distributeurs* », pour la période allant de 2006 à 2012. **Yoplait** a été exempté d'amende, bénéficiant de la procédure de clémence, qui veut que le premier qui dénonce une entente illicite ne soit pas pénalisé. **Lactalis Nestlé** est condamné à la plus grosse amende : 56,1 millions d'euros. Le groupe a déclaré qu'il fera appel de la décision, estimant être trop sévèrement puni. Sont également condamnés **Senagraal (Senoble)** et **Novandis (Andros)**. **L'Autorité de la concurrence** : « *Les participants se sont mis d'accord sur l'origine des augmentations de coûts pouvant justifier la hausse auprès de leurs clients. [Tout une organisation pour] des échanges d'informations sensibles ou une concertation destinée à coordonner leurs politiques tarifaires et commerciales, [constituant de fait un cartel. Il s'agit de] pratiques graves qui ont perturbé le fonctionnement du marché pendant plusieurs années. [Des accusations que les entreprises accusées] n'ont pas contesté à l'exception de la Laiterie de Saint Malo* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/entente-sur-les-prix-du-yaourt-192-millions-d-euros-d-amendes_1660524.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 12/03/2015, avec AFP)

● **Opération séduction : Uber promet un million d'emplois pour les femmes**

Uber, le groupe américain spécialiste des VTC (véhicules de tourisme avec chauffeurs), essaie de s'implanter dans le monde, malgré les accusations de concurrence déloyale portées par les chauffeurs de taxis. La France a légiféré contre Uber en 2014. Mais le groupe doit aussi faire face à une dégradation de son image, notamment due à des « affaires de viols et de harcèlement sexuel » de la part de certains de ses chauffeurs. Ce qui a conduit à son interdiction d'exercer à New Delhi. Uber a donc décidé, via une grande opération de communication, de contre-attaquer en annonçant sa volonté de recruter un million de femmes d'ici 2020. L'objectif est, bien sûr, de rassurer sa clientèle féminine. L'opération est mise en place en partenariat avec UN Women (United Nation Women), la commission des Nations unies chargée de la condition féminine.

http://www.liberation.fr/economie/2015/03/12/en-pleine-operation-seduction-uber-promet-un-million-d-emplois-pour-les-femmes_1218637

(Source : www.liberation.fr du 12/03/2015, Hugo Pascual)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● **"Il n'y a pas d'austérité en France", juge le numéro un de la CFDT**

Le 16/03/15, **Laurent Berger**, secrétaire général de la CFDT, s'est exprimé dans le journal Les Echos. Il a estimé que la situation de la France n'était pas comparable à celles du Portugal et de la Grèce, ajoutant qu'il n'y avait, à son sens, pas d'austérité dans l'Hexagone : « Les mots ont un sens. Il y a de la rigueur, des gens en bavent mais il n'y a pas d'austérité en France. Nous avons obtenu une hausse des minima sociaux, les salaires n'ont pas baissé. [Il ne faut pas sombrer dans le] misérabilisme qui nourrit le pessimisme et le Front national. [...] La France n'est pas l'Espagne, le Portugal ou la Grèce. Le problème de la France, c'est le poids des inégalités. [Pour contrer la montée du FN,] nous devons dire haut et fort que nous n'avons pas la même vision du progrès social, mais aussi faire attention à ne pas nourrir la désespérance sociale en affirmant que tout va mal partout ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/il-n-y-a-pas-d-austerite-en-france-juge-le-numero-un-de-la-cfdt-461126.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150316](http://www.latribune.fr/economie/france/il-n-y-a-pas-d-austerite-en-france-juge-le-numero-un-de-la-cfdt-461126.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150316)

(Source : www.latribune.fr du 16/03/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Lettre ouverte des auto-entrepreneurs à Nicolas Sarkozy**

Le 13/03/15, **Nicolas Sarkozy**, invité sur France Info, s'est exprimé sur les auto-entrepreneurs, régime qu'il a vivement critiqué. **Grégoire Leclercq**, président de la Fédération des auto-entrepreneurs (FEDAE) lui a répondu par une lettre ouverte, le 16/03/15 dans Le Figaro. **Extraits** : « [...] Vous avez affirmé vendredi 13 mars que ce régime serait sujet à concurrence déloyale avec les artisans, et qu'il en deviendrait même un caillou dans votre chaussure. Vous avez même argumenté en évoquant l'absence d'obligations qui favoriserait les uns au détriment des autres... Vous comprendrez aisément notre surprise, voire notre colère, à l'écoute de ces affirmations. Surprise, parce que c'est sous votre quinquennat que ce régime est né, créé par Hervé Novelli alors membre du gouvernement Fillon. Surprise, parce que c'est vous-même qui nous avez reçu à l'Elysée et encouragé en mai 2009 à avancer, nous battre, grandir. Surprise, parce que de toutes les réformes que vous avez conduites en 5 ans, celle-ci fait partie des plus appréciées des Français ! Surprise, parce que le rapport IGF/IGAS commandé en 2012 prouve tout l'inverse de ce que vous évoquez... Surprise enfin, parce qu'il n'existe pas au monde de dispositif plus simple, plus efficace, plus lisible pour lutter contre la crise et relancer l'activité dont notre pays a besoin ! Colère aussi, parce que depuis mai 2012 nous avons affronté sans relâche le gouvernement socialiste dans sa tentative de déconstruction de ce dispositif : nous faut-il désormais nous battre contre la droite ? Colère, parce qu'après 2 ans de bataille acharnée, nous sortons enfin des débats et des aménagements en tous genres. Colère, parce que les obligations qui pèsent sur les auto-entrepreneurs sont les mêmes que celles qui pèsent sur les artisans. Colère enfin, parce que seule la stabilité et la sérénité autour de la micro-entreprise permettront une vraie croissance. [...] La réalité, c'est le succès indéniable de ce régime comme en témoignent les chiffres dévoilés par l'Insee en février (50,5 % des créations sont le fait d'auto-entrepreneurs). Les attentes des Français, c'est l'élargissement

de la simplicité à plus d'entreprises, contre les corporatismes de tous bords. La réalité, c'est le nombre considérable de tous ceux qui sont sortis du chômage pour créer une activité, de la valeur, des services, de l'innovation ! Les attentes des Français, c'est que nos élus défendent cette conviction que l'audace, l'effort, l'entrepreneuriat, et le dynamisme valent plus que l'assistanat ! ».

<http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2015/03/16/31007-20150316ARTFIG00112-lettre-ouverte-des-auto-entrepreneurs-a-nicolas-sarkozy.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 16/03/2015, Grégoire Leclercq)

LIVRES/REVUES DIVERSES

● **"Refonder le système de protection sociale : Pour une nouvelle génération de droits sociaux", par Bernard Gazier, Bruno Palier, Hélène Périvier**

- **Présentation de l'éditeur :** « Le système français de protection sociale a permis de consolider la cohésion sociale, de lutter contre la pauvreté et d'amortir les effets dévastateurs de la crise actuelle. Mais, bâti sur le modèle d'un homme chef de famille ayant à charge femme et enfants, il entérine les inégalités entre les sexes et néglige, voire pénalise, les évolutions de carrière. Dessinant une nouvelle architecture pour la protection sociale, ce livre montre qu'il est urgent et possible de refonder ce système. Sa métamorphose doit s'appuyer sur l'exigence d'égalité des sexes, sur l'accompagnement de carrières diversifiées et sur l'investissement social en amont, en faveur des enfants et des jeunes, afin de garantir à chacun-e le droit à une vie personnelle et professionnelle de qualité. Cette seconde génération de droits sociaux combine protection et promotion sociale pour toutes et pour tous, afin de construire une société de semblables ».

- **L'auteur :** Bernard Gazier est professeur émérite de sciences économiques à l'université Paris 1.

"Refonder le système de protection sociale : Pour une nouvelle génération de droits sociaux", par Bernard Gazier, Bruno Palier, Hélène Périvier. Presses de Sciences Po (220 pages).

<http://www.viva.presse.fr/bruno-palier-mettons-le-paquet-sur-education-et-la-prevention-tout-au-long-de-la-vie-170453>

(Source : www.viva.presse.fr du 11/03/2015, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-

France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr